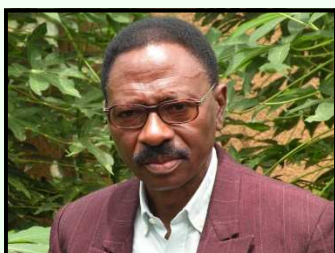


L'UCT Mag

LE JOURNAL DES COMMUNES TOGOLAISES



*Les 21 communes membres et
le Secrétariat Permanent
de l'Union des Communes du
Togo vous souhaitent tous
leurs meilleurs vœux pour
l'année
2012!*



Au sommaire:

- **L'essentiel de l'UCT (P. 2 à 5)**
- **L'actu des communes (P. 6 et 7)**
- **Aménagement du territoire (P. 8)**
- **Coopération décentralisée / Yvelines (P. 9)**
- **Focus sur... le monitoring de la CNSC (P. 10)**
- **Interview du Dr. Badié HIMA (National Democratic Institute) (P. 11)**
- **Infos et financements (P. 12)**
- **Agenda / Les aventures de Yevigolotoe-D (P. 13)**

UNION DES COMMUNES
DU TOGO

Quartier Hedzranowoé BP: 1298
Lomé 1 TOGO

Tel: (228) 22.61.45.16

Fax: (228) 22.61.45.17

Email: uct@uct-togo.org

Site: www.uct-togo.org



Centres de ressources / UE

Appels à candidatures

L'Union des Communes du Togo (UCT) lance trois (3) appels à candidatures pour les postes de **Coordinateur National (H/F)**, d'**Agent de Développement (H/F)** et de **Documentaliste/Assistant (H/F)** dans le cadre du projet de création d'un Centre de Ressources National et de quatre antennes régionales. Les termes de référence sont consultables sur le site Internet de l'Union des Communes du Togo (UCT) : www.uct-togo.org

Coordinateur National (H/F) :

Principales attributions :

- S'assurer du bon déroulement des activités dans chaque Centre de ressources ;
- Appuyer et conseiller les Coordinateurs Régionaux dans leurs activités (mise à disposition de ressources documentaires / appui-conseil aux acteurs locaux de développement ...) ;
- Organiser des conférences au niveau national, des séminaires et des formations.

Profil recherché:

- BAC + 5 minimum en développement local ou sciences sociales de préférence
- 5 ans d'expérience minimum en gestion de projet de développement et en management
- Fortes compétences rédactionnelles et organisationnelles exigées
- Compétences avérées en informatique et Internet
- Capacités d'écoute, diplomate, esprit d'équipe

Agent de Développement (H/F)

Principales attributions :

Mettre en œuvre les volets « sensibilisation » (organisations de réunions et d'ateliers) et « appui/conseil » auprès des acteurs locaux de développement (élaboration de projet, recherche de financement, gestion de projet...) au niveau de la région Maritime.

Profil recherché:

- BAC + 3 minimum en développement local ou gestion de projet
- 2 ans d'expérience minimum en gestion de projet de développement
- Fortes compétences rédactionnelles et organisationnelles exigées
- Compétences avérées en informatique et Internet
- 2 ans d'expérience minimum en gestion de projet de développement
- Fortes compétences rédactionnelles et organisationnelles exigées
- Compétences avérées en informatique et Internet

Documentaliste/Assistant (H/F)

Principales attributions :

- Assurer la gestion de la base documentaire du Centre de Ressources de la Région Centrale ;
- Répondre aux diverses sollicitations des acteurs de développement de la Région Centrale ;
- Organiser les réunions d'information et de sensibilisation prévues dans le cadre de ce projet.

Profil recherché:

- Formation documentaliste ou BAC+2 en sciences sociales
- Expérience significative en gestion de projet de développement
- Compétences avérées en informatique et Internet
- Qualités rédactionnelles exigées
- Esprit d'équipe, pédagogue, capacités d'écoute et d'animation

Informations complémentaires :

Durée du projet : 36 mois

Lieu : Lomé (Coordinateur National - Agent de Développement) / Sokodé (Documentaliste/Assistant)

Référent : Secrétaire Permanent de l'Union des Communes du Togo (UCT)

Date de prise de fonction souhaitée: 1er février 2012
CV avec photo et lettre de motivation à envoyer à l'adresse suivante: spuct@yahoo.fr **avant le 6 janvier 2012 à 18h00 TU.**



Lancement du Projet de Création de Centres de Ressources (PCCR):

Jeudi 19 janvier 2012 à 15h00 au nouveau siège de l'UCT situé route de Kpalimé, en face de la station Cap de Casablanca

Centres de ressources / UE

Appels à Manifestation d'Intérêt

Dans le cadre du projet de création d'un Centre de Ressources National et de quatre antennes régionales, l'Union des communes du Togo (UCT) lance un Avis à Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'une Agence de Communication. Les termes de référence sont consultables sur le site Internet de l'Union des Communes du Togo (UCT) : www.uct-togo.org

Le projet de Centres de ressources repose sur trois volets : l'information et la sensibilisation ; la formation et les échanges de pratiques ; et enfin l'appui-conseil aux acteurs locaux de développement. Ce projet résulte des séances de travail avec les parties prenantes du secteur de la décentralisation et intègre les données du DSRP-C.

Rôle de l'Agence de Communication :

L'Agence aura en charge la réalisation de tous les supports de communication, d'information et de sensibilisation du projet, qu'ils soient sous forme écrite (guides, posters, panneaux d'affichage) radiophonique (annonces et émissions) ou audiovisuelle. L'Agence de Communication devra s'approprier les fondements du projet, d'où l'intérêt de faire appel à la même société durant toute la durée du projet (36 mois).

Compétences requises :

- Agence de communication avec au moins une (1) expérience significative en réalisations de supports de communication et en relations médias
- Maîtrise des différents médias et outils de communication (Internet, presse, radio, affichages...)
- Connaissances du milieu institutionnel togolais

Pièces et informations exigées :

Les agences intéressées doivent fournir les pièces et les informations suivantes prouvant leur éligibilité, leurs capacités et expériences :

- Fiche de présentation de l'Agence de Communication (Nom, adresse du siège social, date de création, forme juridique, objet social, capital social) ;
- Copie légalisée de la carte d'opérateur économique valide;
- Attestation de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) datant de moins de trois (3) mois à compter de la date limite de dépôt ;
- Attestation de l'inspection du travail et des lois sociales datant de moins de trois (3) mois à compter de la date limite de dépôt ;
- Référence(s).

Informations complémentaires :

Missions ponctuelles (12 mois sur 36 mois de projet)

Lieu : Lomé

Référént Secrétaire Permanent de l'Union des Communes du Togo (UCT)

Date de début de mission souhaitée : 1er février 2012

Les dossiers de Manifestation d'Intérêt, rédigés en langue française et portant la mention : « *Avis à Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'une Agence de Communication dans le cadre du projet de l'Union des Communes du Togo (UCT) de création d'un Centre de Ressources National et de quatre antennes régionales* » doivent être déposés sous pli fermé au Secrétariat de l'Union des Communes du Togo situé à Hedzranawoe, à côté de l'Hôtel RELAX (tél. Secrétariat. : 22.61.45.16), **au plus tard le 6 janvier 2012 à 12h00 TU.**

Une demande de propositions sera envoyée aux 2 meilleures agences retenues, et une agence sera sélectionnée selon la méthode fondée sur la qualité/coût.

Les dossiers électroniques ne seront pas acceptés.

Formation

Le SIG au service des communes

Du 12 au 16 décembre au siège de l'UCT à Lomé, 24 agents des services techniques des 12 communes engagées (ou en cours d'engagement) dans le processus de mise en place et d'opérationnalisation des quadrilobes locaux, ont été conviés à un atelier de renforcement des capacités des communes en matière d'outils de gestion et de planification des services essentiels aux populations, à travers l'approche SIG (Système d'Informations Géographiques). Cet atelier national s'inscrit dans le cadre du Projet de Renforcement des Capacités des Acteurs Locaux (PRECAL) de l'Union des Communes du Togo, financé par l'Union européenne et l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF).

Le SIG, outil d'aide à la gestion efficace et rentable des objets de l'environnement urbain ou rural, intègre la technologie spatiale à la planification et au développement. Il apporte une information actuelle, objective et spatialement localisée. Le diagnostic de territoire appelle un raisonnement spatial qui cerne les dynamiques urbaines ou rurales et permet de prendre en compte et de hiérarchiser les enjeux en fonction de l'espace ou de l'intensité des problèmes étudiés pour chaque type d'acteur afin d'apprécier les interférences, la concurrence ou la complémentarité des activités préconisées. Au Togo, la pratique du diagnostic de territoire souffre d'une absence d'outils appropriés pour un raisonnement spatial, d'où l'initiative prise par l'UCT de proposer une formation SIG, via le logiciel MAPINFO, à l'égard des agents des services techniques des communes.



Les résultats attendus de la formation étaient que les participants puissent connaître les concepts de base du SIG, comprendre et s'appropriier les enjeux et intérêts du SIG dans la gestion et la planification du développement local, et enfin appréhender les techniques d'élaboration et gestion des bases de données SIG communales en utilisant le logiciel MAPINFO. Tou-

tefois, le formateur, M. Kpérkouma WALA, et ses assistants Mrs ATATO, MENDES (UCT) et NALEON, ont dû faire face à un obstacle de taille : plus de la moitié des participants n'avaient en effet aucune notion de base en informatique. Le démarrage de la phase pratique s'est donc révélé particulièrement complexe, obligeant ainsi l'équipe d'encadrement à revenir sur quelques notions informatiques de base. Mais grâce à la volonté et aux efforts consentis par les uns et les autres, les participants ont eu un rythme de progression tout à fait remarquable.



Au terme de la formation, l'ensemble des agents présents ont parfaitement saisi l'intérêt de cet outil pour le développement de leur commune, ils ont d'ailleurs, à l'unanimité, exprimé le souhait d'approfondir leurs connaissances en SIG. Il sont également repartis en possession d'un certificat de participation. L'UCT, pour sa part, réfléchit d'ores-et-déjà à la suite de cet atelier. Ainsi, des formations seront prochainement proposées en prenant en compte le niveau de compétences de chacun mais également les moyens techniques dont disposent les communes.

Bureau exécutif

Les grandes orientations pour les deux années à venir

Le Bureau Exécutif de l'UCT issu de l'Assemblée Générale ordinaire de Sokodé du 29 septembre 2011, a tenu sa première réunion le 20 décembre dernier au siège de l'UCT à Lomé. Cette réunion a été consacrée essentiellement à la définition des grandes orientations des actions que le nouveau Bureau Exécutif de l'UCT entend mener au cours des deux prochaines années. Les idées forces de la lettre de mission que s'est assigné le Bureau sont :

- ⇒ Une forte cohésion des membres de l'UCT, pour en faire un véritable outil de concertation et d'épanouissement pour tous ;
- ⇒ Une visibilité plus accrue de l'Association au plan national, à travers le renforcement des capacités de plaidoyer de l'UCT;
- ⇒ Une meilleure implication des membres dans la vie de l'Association, par la mise en place et l'opérationnalisation de diverses commissions telles que la commission des finances, en charge de l'amélioration du recouvrement des cotisations des membres, du règlement des conflits et du rapprochement entre les services financiers de l'Etat et les communes, et la commission des relations institutionnelles, en charge du renforcement de l'image de l'UCT.

Projet Ville – Ecole / Association Internationale des Maires Francophones (AIMF)



Lancement du Projet d'Amélioration des Conditions Scolaires par l'Assainissement du Milieu et l'Accès à l'Eau Potable (PACSA - MAEP) dans la ville de Tsévié

La mairie de Tsévié a accueilli le mardi 6 décembre, une séance de travail au cours de laquelle les travaux du PACSA – MAEP ont été lancés. Cette séance a réuni autour du Président de la Délégation Spéciale de la commune, le Secrétaire Permanent de l'UCT, les responsables des établissements scolaires retenus pour la mise en œuvre du projet, l'ingénieur conseil en charge du contrôle des travaux et les entreprises sélectionnées pour leur réalisation.

A cette occasion, le Président de la Délégation Spéciale, Monsieur Bruno Kossi LOGLO, a exprimé toute sa reconnaissance à l'Association Internationale des Maires Francophones pour son soutien constant apporté aux villes membres, et tout particulièrement aux villes togolaises. Il a rappelé que la ville de Tsévié et ses établissements scolaires, après avoir bénéficié des retombées du projet pédagogique initié par l'AIMF et l'UCT en 2009 – 2010, sont de nouveau gratifiés d'un projet encore plus important qui bénéficiera à plusieurs centaines d'élèves et enseignants en améliorant les conditions de vie et d'hygiène de leur milieu scolaire.

Prenant la parole, M. Joachim A. M. HUNLEDE, Secrétaire Permanent de l'UCT, représentant l'AIMF pour l'occasion, a rappelé que le financement de ce projet par l'AIMF s'inscrit dans le droit fil du programme Ville – Ecole initié par l'Association internationale et l'UCT, et dont l'un des objectifs est de voir se développer un fort rapprochement entre les villes togolaises et leurs écoles. M. HUNLEDE a saisi l'occasion pour rappeler aux responsables des établissements scolaires la portée de leur responsabilité dans la réussite de ce nouveau projet et de sa pérennisation. A l'issue de la cérémonie, une convention sur la gestion des ouvrages en cours de réalisation a été signée par les différents établissements et de le Président de la Délégation Spéciale de la ville.

Décentralisation

Le Togo a 14 nouvelles communes !

Au cours du Conseil des ministres du 7 décembre dernier, l'avant-projet de loi portant création des communes urbaines et le projet de décret fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Fonds d'Appui aux Collectivités territoriales (FACT) ont été examinés et adoptés. Des avancées historiques pour le processus de décentralisation.

Présenté au Conseil des ministres par le Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales (MATDCL), M. Pascal A. BODJONA, l'avant-projet de loi portant création des communes urbaines n'est en fait qu'une mise en conformité avec la loi du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales. Celle-ci mentionne en effet dans son article 34 que « *les chefs-lieux de Préfecture sont des communes urbaines* ». Ainsi, l'adoption de ce projet a entraîné la création de 14 nouvelles communes urbaines, ce qui porte désormais leur nombre à 35.

En voici la liste :

- **Adéta** dans la Préfecture de Kpélé ;
- **Afagnan** dans la Préfecture du Bas Mono ;
- **Agou-Gadjépé** dans la Préfecture d'Agou ;
- **Anié** dans la Préfecture d'Anié ;
- **Blitta** dans la Préfecture de Blitta ;
- **Cinkassé** dans la Préfecture de Cinkassé ;
- **Danyi-Apéyéomé** dans la Préfecture de Danyi ;
- **Elavagnon** dans la Préfecture de l'Est-Mono ;
- **Guérin-Kouka** dans la Préfecture de Dankpen ;
- **Kévé** dans la Préfecture de l'Avé ;
- **Kougnohou** dans la Préfecture de l'Akébou ;
- **Mandouri** dans la Préfecture de Kpendjal ;
- **Tandjouaré** dans la Préfecture de Tandjouaré ;
- **Tohoun** dans la Préfecture du Moyen Mono.

Ces nouvelles communes disposeront d'un local pour la mairie et de ressources humaines une fois les élections locales organisées.

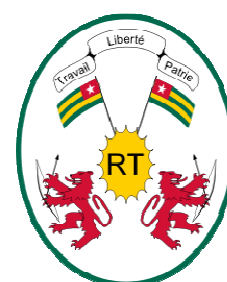
Modalités du FACT fixées

Autre fait marquant lors de ce Conseil des ministres, l'adoption du décret fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement du Fonds d'Appui aux Collectivités Territoriales (FACT), un dispositif essen-

tiel pour une décentralisation effective. Créé par la loi du 13 mars 2007 relative à la décentralisation et aux libertés locales, le FACT a pour objet de mobiliser des ressources financières en vue de compenser les charges résultant du transfert de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales et d'appuyer leurs actions de développement.

Il s'agit d'un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il dispose d'un Conseil de Surveillance, d'un Conseil d'Administration et d'une Direction Générale. Il sera alimenté par une dotation annuelle du budget de l'Etat, les revenus des taxes sur l'électricité, l'eau et les télécommunications, les contributions des collectivités territoriales bénéficiaires de ses aides, des dons et legs, ainsi que des contributions des partenaires au développement et des bailleurs de fonds.

Le Conseil d'Administration du FACT est composé d'élus locaux, de représentants des ministères chargés de la décentralisation, des finances, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du développement à la base, mais également des représentants de la Société Civile et des partenaires au développement. Un grand pas pour la décentralisation vient d'être franchi, et nous ne pouvons que féliciter le gouvernement en ce sens dans l'attente de l'organisation des prochaines consultations locales.



Brèves

===== Amlamé =====

Célébration de la journée internationale des personnes handicapées

La journée internationale des personnes handicapées est célébrée le 3 décembre de chaque année. A cette occasion, une conférence-débat sur le thème : « *Les droits des personnes handicapées* » s'est tenue le mercredi 14 décembre 2011 dans la commune d'Amlamé.

Cette rencontre a été organisée par l'ONG Action pour la Promotion de l'Enfant Rural (APER) basée à Lomé, en collaboration avec l'ONG Programme d'Aide Humanitaire aux Cas Sociaux (PAHCS) et le Bureau des Nations Unies aux Droits de l'Homme (OHCHR).

Au cours de la conférence, les participants ont ainsi pu être sensibilisés sur toutes les difficultés et obstacles auxquels ces personnes sont quotidiennement confrontées pour s'intégrer pleinement dans la société. Il a aussi été demandé aux familles de scolariser leurs enfants handicapés, et à la population d'une manière générale de changer leur conception du handicap et leur regard sur la personne handicapée, et d'adopter de nouveaux comportements à leur égard.

Célébration de la journée internationale des volontaires

Le 15 décembre 2011, la 10^{ème} journée internationale des volontaires a été marquée à Amlamé par l'organisation d'une causerie-débat sur le thème : « *Le volontaire au service du développement de son milieu* ». Cette manifestation, à l'attention de la population d'Amlamé et de ses environs, a été organisée par l'ONG Programme d'Aide humanitaire aux Cas Sociaux (PAHCS) en collaboration avec la Direction préfectorale de la Santé - Amou, avec l'appui financier du Fond Mondial et Plan Togo. L'objectif était de valoriser le travail des volontaires dans leurs milieux, et en particulier celui des Agents de Santé Communautaire (ASC) dans le cadre de la lutte contre le paludisme. Dix d'entre eux ont d'ailleurs été primés pour leur engagement et la qualité de leur travail.

INFOS PROVONAT

Plusieurs communes dont **Amlamé, Kara et Tsévié** ont sollicité l'appui d'un volontaire national pour renforcer leur effectif. A Tsévié, un sociologue de formation a d'ores-et-déjà pris ses fonctions au sein de l'équipe municipale.

Nous rappelons que le programme de Promotion de Volontariat National au Togo (PROVONAT) du Ministère du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes est ouvert à toutes les communes. Il s'agit d'une opportunité unique pour les municipalités togolaises de bénéficier des compétences d'une personne qualifiée et motivée et ce, sans engager de frais. De plus, nombre d'entre eux sont diplômés de filières en parfaite adéquation avec les besoins des communes : gestion de projets, comptabilité, génie civil, assainissement...

Appel à propositions Facilité ACP-UE pour l'Eau

Promotion des Objectifs du Millénaire pour le Développement: Assainissement dans les zones pauvres périurbaines et urbaines dans les pays ACP

Les communes de **Kara, Vogan, Mango et Kandé** (projet intercommunal pour les deux dernières citées) se sont lancées dans la rédaction de la note succincte concernant ce nouvel appel à propositions de l'UE (cf page 12). Acteurs Non étatiques et Autorités Locales disposent jusqu'au 31 janvier 2012 16H (heure de Bruxelles) pour soumissionner leur projet. N'hésitez pas à solliciter le Secrétariat Permanent de l'UCT pour la rédaction de votre note succincte.

Les lignes directrices sont disponibles sur le site de l'UCT: www.uct-togo.org

Atelier de validation des données collectées

Le Togo sur la bonne voie

Le jeudi 8 décembre 2011, s'est tenu à Lomé, au CASEF à la salle de la CEDEAO, l'Atelier de validation des données collectées en vue d'élaboration des schémas d'aménagement du territoire. Cet exercice d'authentification des données collectées a regroupé les membres du Comité Technique d'Elaboration et de Mise en œuvre de la Politique Nationale d'aménagement du Territoire (CTEMPNT) en présence des acteurs impliqués dans la phase de collecte. Il était donc question de confirmer l'authenticité et la fiabilité des données collectées pour une analyse situationnelle diachronique et géographique du territoire.

L'ouverture était présidée par M. Komlavi QUASHIE, Secrétaire Général du ministère chargé de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire, et la coordination des travaux assurée par Monsieur Kagny Akouété SEH, Directeur Général de la planification régionale et de l'aménagement du territoire et Président du CTEMPNT. Selon le Secrétaire Général, l'intérêt de ce processus réside dans la connaissance et la maîtrise du territoire national par la création d'une banque de données géoréférencées, l'élaboration des documents d'aménagement et de développement durable du territoire ainsi que leur mise en œuvre.

La présentation des données collectées a été suivie des échanges secteur par secteur pour vérification de leur exactitude et validation: **milieu physique, infrastructures, démographie, hydrocarbures, mines, transports, postes et télécommunications, Agriculture, environnement, santé, assainissement, éducation, commerce, industrie, jeunesse, emploi, communication, sport...**

Les données ont été validées avec quelques observations et réserves, entres autres :

- Omission du relief dans les grilles de collecte de données : engagement pris par les professeurs universitaires de son intégration car étant indispensable dans l'analyse de la répartition spatiale des activités socioéconomiques et des hommes ;
- Compléments et corrections à apporter sur les données des carrières et hydrocarbures surtout pour ces dernières où il y a des incohérences des chiffres fournis ;
- Renseignements incomplets sur l'assainissement dans les autres villes en dehors de Lomé ;
- Absence de plans d'aménagement des sites touristiques, de données concernant les flux migratoires, l'évolution des centres urbains et groupes religieux. Sur ce, il a été retenu que l'essentiel des données sera complété avec les résultats du dernier recensement général en cours de finalisation ;

- Non-maitrise réelle de la problématique de l'emploi des jeunes.

Globalement, l'ensemble des données collectées et présentées aux différents acteurs présents, a donné satisfaction et a été validé sous réserves de ces quelques remarques précédentes. Les représentants de la primature et de la Cour de Justice ont respectivement salué le bon travail du CTEMPNT, la qualité des données et la disponibilité des services techniques tout au long du processus tout en les exhortant - et toutes autres personnes ressources - à fournir les données manquantes dans les délais.

A la clôture de cet atelier, M. Kagny Akouété SEH, après son mot de satisfaction des résultats et de remerciement à l'endroit de tous les participants, conclura que cet exercice d'authentification et de validation des données met fin à la phase de collecte, en attendant les compléments nécessaires, et laisse place donc à l'étape suivante : l'élaboration proprement dite des schémas d'aménagement.

Rodrigue Louis MENDES

Volontaire International de la Francophonie
UCT

L'aménagement, démarche de planification, relève d'une réelle volonté politique des autorités et vise à renforcer la cohésion sociale et territoriale, en gommant les déséquilibres et en réduisant les inégalités afin d'assurer un bon maillage du territoire. La mise en œuvre de la décentralisation exige cette démarche pour une meilleure coordination des interventions sur toute l'étendue du territoire à diverses échelles - nationale, régionale et locale - qui tient compte des disparités, des spécificités, des contraintes, des potentialités, mais également des grands axes d'orientation de la politique nationale d'aménagement du territoire.

Conseil Général des Yvelines

Un Réseau de bibliothèques dans la Préfecture des Lacs

Le Protocole d'Accord de partenariat entre le Département des Yvelines, la Commune d'Anèho et la Préfecture des Lacs en date du 25 mai 2007, visant particulièrement le renforcement de l'offre de services aux populations, a débouché sur la mise en œuvre d'un programme triennal (2010-2012) de structuration d'un Réseau de bibliothèques dans la Préfecture.

Dans le prolongement des projets de lecture publique initiés par la coopération française et face à la difficulté de promouvoir le rôle des bibliothèques en tant qu'animateur culturel d'un territoire, la Préfecture, maître d'ouvrage de ce programme, a proposé au Département des Yvelines, partenaire privilégié, de participer au montage et au suivi de ce projet. Le 30 novembre 2010, la Convention de partenariat liant l'ensemble des bibliothèques bénéficiaires (Agouégan, Aklakou, Dagué, Togokomé et Anèho identifiée comme chef de file) a été signée à l'Union des Communes du Togo avec la Préfecture des Lacs représentant le Réseau. L'objectif général est de renforcer l'offre proposée par les bibliothèques, en recourant notamment à une mutualisation des moyens et des services.

Les objectifs spécifiques et les réalisations :

- **Former les personnels locaux à la gestion et à l'animation des bibliothèques.**
- **Enrichir le fonds documentaire** de chaque bibliothèque d'ouvrages, notamment scolaires, achetés auprès d'éditeurs togolais et de livres donnés par Bibliothèque Sans Frontières (BSF), et **initier un fonds documentaire itinérant.**
- **Procéder à de menus travaux pour assurer une conservation optimale des ouvrages.** Le département a ainsi financé la restauration et l'équipement de la bibliothèque d'Anèho en 2007/2008, la réhabilitation des bâtiments des bibliothèques d'Agouégan et Aklakou en 2011, et la rénovation d'un bâtiment appartenant à la Commune d'Anèho pour en faire un espace dédié au Réseau (en cours). La bibliothèque de Dagué, la plus petite du Réseau, ne pouvant pleinement remplir son rôle en termes d'accueil, de stockage d'ouvrages et de matériels, ou de cadre de tranquillité va également bénéficier de la construction d'un bâtiment dans les semaines à venir.
- **Introduire de nouvelles activités, génératrices de revenus,** au sein des bibliothèques en vue d'un meilleur équilibre financier. Suite à une mission de BSF fin 2010, la représentante a remis aux partenaires un rapport présentant des propositions pour la mise en place d'activités génératrices de revenus, pour une application au cas par cas dans chacune des bibliothèques. Un véhicule a en outre été cédé



par le Département à la Préfecture qui en a fait don au Réseau pour procéder à la mise en œuvre de la collection tournante, effectuer des visites auprès des établissements membre... Enfin, le Comité de Gestion du Réseau s'est mis en place officiellement à Anèho le 15 septembre dernier.

Les partenaires :

- ⇒ **La Bibliothèque départementale des Yvelines** fait bénéficier au projet de son expertise, notamment à travers trois missions effectuées dans la Préfecture entre 2009 et 2011, pour réaliser un diagnostic, programmer l'achat d'ouvrages et de matériels, proposer des ateliers de formation au bénéfice des bibliothécaires membres du Réseau...
- ⇒ **Bibliothèque Sans Frontières**, grâce à une Convention de partenariat avec le Département en date du 23 août 2010, apporte également son appui technique et financier.
- ⇒ **La Commune d'Anèho** et les différents villages dont les bibliothèques font partie du Réseau sont des acteurs locaux incontournables de ce projet.
- ⇒ **La Direction du Livre, la Coordination du CLAC (Centres de Lecture et d'Animation Culturelle) et l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie)** sont des forces vives importantes, notamment via la bibliothèque d'Anèho.
- ⇒ **L'Union des Communes du Togo** représentant le Conseil Général des Yvelines coordonne les partenaires et les actions mises en œuvre pour une structuration de ce Réseau.

Les suites :

Un fonds tournant va prochainement être mis en place entre les membres du Réseau, pour diversifier les collections proposées. Des fournitures, du mobilier, des jeux, des revues, du matériel vont progressivement être acquis par le Réseau pour ses besoins propres et ceux de ses membres. Au printemps 2012, un stagiaire spécialisé en bibliothéconomie sera présent localement pour appuyer la structuration du Réseau, à travers la mise en place du fonctionnement, le développement des activités, la poursuite de la formation des personnels...

Le monitoring de la Concertation Nationale de la Société Civile au Togo (CNSC - Togo)

Le monitoring s'étend aux autres communes

Dans le cadre des élections législatives et locales à venir, la CNSC-Togo, un réseau regroupant plusieurs Organisations de la Société Civile et mouvements sociaux, mène un monitoring des budgets et actions publiques dans les 21 communes togolaises afin d'amener les citoyennes et les citoyens à davantage participer à la gestion locale, et les responsables des communes à rendre des comptes auprès de leurs administrés. En 2010, 9 communes ont été passées au crible lors de la mise en œuvre du programme de renforcement de la participation citoyenne financé par le National Democratic Institute for International Affairs (NDI). Les 12 autres communes sont aujourd'hui concernées.

L'extension du monitoring s'inscrit dans un programme plus large visant à la fois à renforcer les capacités en observation électorale de la CNSC en vue des échéances électorales de 2012 (législatives et locales), et à promouvoir la responsabilisation des autorités locales auprès des citoyens. La CNSC-Togo avait déjà reçu l'appui technique et financier du National Democratic Institute (NDI) pour l'observation de l'élection présidentielle de 2010, et ce programme, toujours financé par le NDI, renforcera davantage les capacités de la coordination nationale de la CNSC et des structures locales en observation électorale.

Le 23 décembre dernier, la CNSC a présenté aux partenaires et à la presse le programme de monitoring de l'action publique dans les communes pour la période de décembre 2011 - février 2012. Dans un premier temps, deux ateliers de partage des outils de monitoring auxquels participera l'UCT sont prévus en vue de l'organisation de la deuxième phase dans les 12 autres communes à savoir **Amlamé, Badou, Bafilo, Bassar, Kandé, Lomé, Niamtougou, Notsé, Pagouda, Sotouboua, Tabligbo et Tchamba**. Les objectifs de ces deux ateliers, prévus à Notsé le 4, 5 et 6 janvier et à Kara le 9, 10, 11 du même mois, sont de faciliter l'action de monitoring dans les 12 communes et permettre aux moniteurs et responsables communaux ainsi qu'aux autres acteurs de la décentralisation de faire connaissance et de s'approprier ces outils. L'action de monitoring, de la collecte à la restitution collective finale, s'étalera du 16 janvier au 24 février.

« Projet bénéfique visant à renforcer les liens entre la municipalité et ses administrés »

Les outils employés sont en fait des grilles de collecte de données (ou matrices) recensant les politiques communales, les actions et services publics, et désormais les actions entreprises par les Organisations de la Société Civile et autres partenaires sur le

territoire communal. Les moniteurs doivent ainsi recenser tous les arrêtés et circulaires, et toutes les décisions prises par les municipalités et les projets en cours, réalisés ou suspendus dans plusieurs secteurs préalablement identifiés. A cela s'ajoute des missions de terrain pour compléter l'analyse des informations recueillies.

Une restitution commune par commune

Autre activité et non des moindres, la restitution des résultats du premier monitoring dans chaque commune durant la période du 16 janvier au 15 février. Elle se déroulera en deux temps avec tout d'abord, une restitution du rapport auprès des responsables et agents municipaux suivie de rencontres publiques (fora). Pour les préparatifs, les représentants régionaux de la CNSC conduiront une session d'information avec les citoyens concernés et les organisations communautaires afin de les préparer à s'engager de manière efficace dans les fora de discussions. Ces séances de restitution associeront, en plus des Présidents des Délégations Spéciales, les Préfets, le Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales (MATDCL), les Comités de Développement de Quartiers (CDQ) ainsi que la Société Civile. Enfin, des rencontres dites de « haut niveau » seront organisées par la CNSC, avec l'appui de l'UCT, le 21 février à Lomé et le 23 à Kara avec des représentants de l'Etat, des partis politiques et des acteurs de la Société Civile pour diffuser notamment les enseignements du premier monitoring.

L'UCT s'est engagée auprès de la CNSC et du NDI à promouvoir auprès des communes ce projet bénéfique visant à renforcer les liens entre les municipalités et leurs administrés. Et l'adhésion ainsi que la collaboration des communes ciblées est indissociable de sa réussite.

Docteur Badié HIMA, Ex - Directeur résident du National Democratic Institute (NDI) au Togo.

Leader reconnu de la Société Civile nigérienne avant sa nomination au poste de Directeur résident du NDI au Togo en décembre 2009, Docteur Badié HIMA a derrière lui plus de 20 ans d'engagement en faveur de la démocratie et des droits de l'Homme. Après deux ans passés au Togo, le NDI a décidé de l'affecter au Mali où vont se dérouler les élections présidentielles en avril prochain. L'UCT Mag s'est entretenue avec lui à la veille de son départ.



⇒ Docteur, quelles sont les principales actions menées par le NDI au Togo durant votre mandat?

Mon arrivée coïncidait avec la préparation des élections présidentielles, la première action a donc consisté à renforcer les capacités de la Société Civile, et en l'occurrence celles de la Concertation Nationale de la Société Civile au Togo (CNSC – Togo), dans le domaine de l'observation électorale. Après les élections, le NDI a alloué une enveloppe de 25 millions de FCFA à la CNSC pour que celle-ci mette en œuvre les diverses recommandations de l'Union européenne qui ont suivi l'élection de 2010 à l'adresse notamment de la Société Civile. Cette subvention a ainsi permis de réaliser des actions de plaidoyer auprès des partis politiques, et de procéder au monitoring des actions publiques dans 9 communes (cf page 10). Entre autres actions entreprises au cours de mon mandat, je peux également vous citer la création d'un code de bonne conduite électorale signé par 13 partis politiques et la mise en place d'un consortium, constitué de quatre ONG, REFAMP, GF2D, CAO et CODEP, visant à enrichir le projet de loi sur le quota pour un plaidoyer en vue de l'implication politique de la femme au Togo.

⇒ Quel constat faites-vous de la démocratie togolaise ?

La construction démocratique est laborieuse, et elle implique des efforts et une implication de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient institutionnels ou émanant de la Société Civile. J'ai toutefois pu constater ici qu'il y a une réelle envie, partagée par tous, de faire avancer le processus démocratique. Ce qu'il reste à accomplir aujourd'hui, c'est de s'entendre sur les fondamentaux ou au moins obtenir un consensus minimal sur des questions politiques et électorales essentielles comme la composition de la CENI (ndlr : Commission Electorale Nationale Indépendante) ou les réformes et les fichiers électoraux. La tâche n'est pas des plus simples je vous l'accorde, mais il s'agit là de fondamentaux sans lesquels la démocratie ne peut se pérenniser .

⇒ A l'approche des élections législatives et locales, quelles actions le NDI compte-t-il entreprendre?

Durant cette période cruciale pour l'avenir démocratique

du Togo, le NDI va poursuivre le travail de vulgarisation du code de bonne conduite électorale en incitant d'autres partis politiques à s'y engager, et en développant une éducation électorale des citoyens. Une importante campagne de sensibilisation sur les élections législatives et locales et sur l'intérêt de la décentralisation est prévue par le biais des médias, et des missions foraines seront menées afin de toucher les populations rurales notamment. Enfin, la mission d'observation électorale de la CNSC sera reconduite et à cet égard, la deuxième phase de monitoring permettra de renforcer la coordination nationale de la CNSC et les structures locales dans ce domaine.

⇒ Avec le monitoring des actions publiques, le NDI s'est pour la première fois intéressé aux collectivités locales du Togo, et par conséquent à la décentralisation. Pourquoi avoir choisi cette thématique? Quel rôle prévoyez-vous pour l'UCT ?

La conviction du NDI est que la démocratie est locale ou ne l'est pas. Il est donc évident que la démocratisation passe obligatoirement par une décentralisation effective. De par leur rôle à venir d'embrayeur de la gouvernance locale, le NDI se devait d'agir en faveur des communes surtout en cette période où le processus de décentralisation au Togo prend peu à peu forme. L'action du monitoring se donne ainsi l'ambition de créer ou de recréer les liens entre les municipalités et leurs administrés. Au regard de son statut d'association faitière des communes togolaises, de sa reconnaissance au niveau national et de ses compétences, l'UCT s'est progressivement imposé comme un intermédiaire incontournable pour la mise en œuvre de la décentralisation, et le NDI compte s'appuyer sur l'Association pour accomplir certains de ses projets, et en premier lieu la deuxième phase du monitoring.

⇒ Quelle sera votre nouvelle mission au Mali ?

Ma mission sera très similaire à celle qui s'est achevée ici. Observation électorale et renforcement des partis politiques seront donc les principaux chantiers. Je quitte le Togo non sans une certaine nostalgie, j'ai en effet passé deux années formidables et je tenais à remercier vivement tous ceux avec qui j'ai eu le plaisir de travailler.

EUROPEAID**Appel à propositions Facilité ACP-UE pour l'Eau:****Promotion des Objectifs du Millénaire pour le Développement: Assainissement dans les zones pauvres périurbaines et urbaines dans les pays ACP**

L'**objectif spécifique de cet appel à propositions** est d'augmenter l'accès à l'assainissement par des projets d'infrastructures d'assainissement de base et de promotion de l'hygiène, ciblant les populations les plus vulnérables et nécessiteuses dans les zones pauvres périurbaines et urbaines. Au travers d'approches participatives, les programmes favoriseront le changement de comportement et mèneront à des améliorations en termes de santé, de dignité humaine, d'environnement durable, d'éducation et de développement socio-économique. L'objectif inclut également les installations dans les lieux publics, comme les écoles, les marchés, les gares routières, les centres de santé...

L'action **doit adresser la chaîne complète de l'assainissement** (collecte, stockage, transport, traitement et si possible réutilisation) de manière cohérente et soutenable tant du point de vue technique qu'économique. La priorité sera donnée aux projets qui se basent sur des projets antérieurs ou en cours, couronnés de succès dans la même zone (extension) ou dans une autre zone (réplication), quelle que soit la source de financement. **Une approche d'assainissement écologique** dite ecosan sera aussi un avantage. Ecosan est un processus d'assainissement réutilisant les excréments humains pour proposer des systèmes économiques, écologiques et culturellement acceptables.

Les demandeurs peuvent être des **Acteurs Non Etatiques, des Autorités Locales et des Organisations internationales**. Le montant total de la subvention demandée doit être **supérieur ou égal à 500 000 euros (327 978 500 FCFA) et ne pas excéder 2 500 000 euros (1 639 892 500 FCFA)**.

Chaque action **doit** contenir les activités suivantes:

i) La construction et/ou la réhabilitation d'**infrastructures de base d'assainissement améliorées**, intégrées dans un système structuré et adressant la chaîne complète de l'assainissement.

Exemples:

- Réseaux d'égouts séparatifs à faible diamètre ou réseaux d'égouts "condominium";
- Installations sanitaires communautaires connectées au réseau principal d'égouts ou à un système de traitement des effluents décentralisé;
- latrines publiques ou privées couplées avec un système de vidange, incluant le transport, le traitement, ou le recyclage des boues;
- digesteurs de biogaz;
- installation ecosan accompagnée d'une chaîne de valorisation des produits...

ii) **La promotion de l'hygiène** et les campagnes de communication et de sensibilisation en appui à l'activité principale.

iii) les activités de formation et de **développement de capacité** pour appuyer la gestion des systèmes décrits en (i), ciblées sur les populations locales, les ANE, le personnel de l'administration ou d'autres acteurs impliqués. Ces activités auront pour but d'accroître l'appropriation locale et la viabilité des projets.

iv) La mobilisation de la **participation** des bénéficiaires à la planification, le fonctionnement et la maintenance des systèmes.

La date limite de soumission des notes succinctes de présentation est fixée au **31/01/2011, 16h** (heure de Bruxelles).

Les lignes directrices sont disponibles sur le site de l'UCT: www.uct-togo.org

Pour voir tous les appels à propositions EuropeAid: http://ec.europa.eu/europeaid/work/funding/index_fr.htm

Agenda

⇒ Du 4 au 6 janvier (Notsé) et du 9 au 11 janvier (Kara):

Atelier de partage des outils de monitoring organisé par la Concertation Nationale de la Société Civile au Togo (CNSC - Togo)

⇒ Les 5 et 6 janvier (Lomé - Palais des Congrès):

Forum national de l'eau et de l'assainissement : un rendez-vous crucial pour les citoyens et les décideurs politiques.

⇒ Du 9 au 14 janvier (Lomé - Siège de l'UCT):

Session de formation à l'attention des agents des services et financiers et techniques municipaux nouvellement recrutés. Cette formation est financée par le Projet d'Appui au Processus de Décentralisation au Togo (APRODECT) du Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Togo.

⇒ Jeudi 19 janvier à 15h00 (Lomé - Nouveau siège de l'UCT):

Lancement du Projet de Création de Centres de Ressources (PCCR) de l'Union des Communes du Togo

Lieu: nouveau siège de l'UCT à Lomé situé route de Kpalimé, en face de la station Cap de Casablanca

Les aventures de Yevigolotoe-D

CITOYEN, TA VOIX COMPTE POUR CHOISIR TES REPRESENTANTS

